

Ministry of Education Ministère de l'Éducation

Education Labour and Finance

Division

Division des relations de travail et du financement en matière d'éducation

315 Front Street West

11th Floor

Toronto ON M7A 0B8

315, rue Front Ouest

11^e étage

Toronto (Ontario) M7A 0B8

2024: B14

Date: 8 octobre 2024

Note de service

Destinataires : Directrices et directeurs de l'éducation

Cadres supérieurs de l'administration des affaires Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des

administrations scolaires

Expéditeur : Andrew Davis

Sous-ministre adjoint

Division des relations de travail et du financement en matière

d'éducation

Objet: Financement supplémentaire pour la résolution des questions

monétaires afférentes au projet de loi 124

Nous vous écrivons pour vous communiquer une mise à jour au sujet du financement prévu par le ministère pour les paiements liés aux protocoles d'entente (PE) concernant la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures* (projet de loi 124).

Depuis la publication de la note de service <u>2024</u>: <u>B02 Résolution des questions monétaires</u> <u>afférentes au projet de loi 124</u>, tous les groupes d'employés syndiqués ainsi que les directions et directions adjointes d'école ont conclu une entente avec des conditions similaires sur une résolution des questions monétaires afférentes au projet de loi 124.

Deuxièmement, le ministère a mis à jour les repères pour les salaires et les avantages sociaux financés dans le règlement relatif aux Subventions pour les besoins des élèves (SBE) pour tous les groupes d'employés (sauf pour les agentes et agents de supervision, les directrices et directeurs, ainsi que pour les directions et directions adjointes d'école) pour les années scolaires 2019-2020 à 2023-2024. Les repères pour les salaires et les avantages sociaux financés pour les

directions et directions adjointes d'école pour les années scolaires 2020-2021 à 2024-2025 liés à la résolution des questions monétaires afférentes au projet de loi 124 devraient être mis à jour en décembre, sous réserve de l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

En mars 2024, le ministère a publié une nouvelle entente de paiement de transfert (EPT) en vue d'allouer des fonds aux conseils scolaires pour couvrir les paiements prévus dans le cadre du projet de loi 124 pour les employés financés avec les Fonds pour les priorités et les partenariats et au titre du Protocole des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) (sauf pour les agentes et agents de supervision et les directrices et directeurs).

Financement supplémentaire

Le ministère accorde un financement supplémentaire pour les années scolaires 2019-2020 à 2023-2024 afin de couvrir les coûts liés au projet de loi 124 au-delà des montants indiqués ci-dessus. Ce financement supplémentaire, qui sera versé par l'entremise d'une entente de paiement de transfert (EPT), vise à couvrir le coût des programmes financés par d'autres ministères (p. ex. les programmes d'établissement et d'intégration financés par le Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences) et des programmes qui n'ont pas été directement financés par les augmentations des repères salariaux au titre des SBE, mais dont on s'attendait à ce qu'une partie soit utilisée pour la dotation en personnel (p. ex. le transport).

Si vous avez des questions au sujet de la mise en œuvre du financement supplémentaire du projet de loi 124, veuillez les envoyer à eflpb@ontario.ca.

Cordialement,

L'original signé par

Andrew Davis Sous-ministre adjoint Division des relations de travail et du financement en matière d'éducation

c.c. Directrice générale, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)

Directeur général, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)

Directeur général, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA) Directrice générale, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)